



RINGUETTE ST-HYACINTHE

ASSOCIATION RINGUETTE SAINT-HYACINTHE

CODE DU PERSONNEL D'ÉQUIPE

© 2020 – Association de Ringuette de Saint-Hyacinthe

CODE DU PERSONNEL D'ÉQUIPE

PARTICIPER À LA RINGUETTE, C'EST EN RESPECTER SON ÉTHIQUE SPORTIVE !

- Je considère chaque joueuse avec respect et équité sans égard au potentiel physique, au statut économique ou à toutes autres conditions.
- J'agis toujours dans le meilleur intérêt des joueuses.
- Je considère que le développement de la personne prime sur le développement du sport.
- Je connais et respecte les règles écrites et non-écrites de mon sport.
- Je respecte toutes les décisions des arbitres.
- Je considère la victoire ou la défaite comme une conséquence du plaisir de jouer.
- Je respecte les joueuses, entraîneurs, partisans des autres équipes.
- Je reconnais dignement la performance de l'adversaire dans la défaite.
- J'accepte la victoire avec modestie sans ridiculiser l'adversaire.
- Je fais preuve d'honnêteté envers les joueuses et le sport.
- J'honore mes engagements écrits et verbaux face aux joueuses et l'association.
- Je refuse de gagner par des moyens illégaux ou par tricherie.
- Je fais preuve de courtoisie, de franchise et de respect envers mes collègues.
- **Je m'exprime poliment, sans vulgarité, intimidation ou menace, quelque soit le moyen de communication utilisé et ce, de façon verbale, non verbale, physique ou virtuelle.**
- Je respecte mon pouvoir d'entraîneur en préservant l'intégrité physique et mentale des joueuses.
- Je véhicule l'importance d'être toujours en bonne condition physique.
- Je protège une image reflétant les valeurs positives de mon sport et du rôle d'entraîneur.
- **Je respecte les règlements municipaux en vigueur et les règles de bonne conduite dans les lieux publics où se déroulent les activités de l'association ou de l'équipe.**